

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Mardi 31 janvier 2023 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme COUPERIER Julie, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme CHAUFOUR Sandrine, M. BELGARDE Joseph, M. MANNEVILLE Raphael, M. ROCHE Denis et Mme BANVILLET Cécile.

Excusés : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à M. MILLON Julien.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire fait un point et un rappel sur les délibérations prises lors du dernier Conseil. Par la suite Madame le Maire explique au le Conseil Municipal qu'un rajout de délibération pour accepter le devis de Monsieur DECOUZON est nécessaire pour la porte de l'Auberge, lors de la dernière séance cette dernière n'a pas été prise car le montant du devis n'était pas encore connu, nous avons eu ce dernier début janvier.

1. Actualités / Informations

Mme le Maire souhaite faire un point sur l'actualité et différentes informations auprès du Conseil

- **SIVOS**

Mme le Maire informe le Conseil que le SIVOS a changé ces locaux, et que ces derniers sont présents dans les mêmes locaux que la communauté de communes.

- **DEKRA**

Dekra est venu inspecter la sécurité du terrain multisports, il a été noté qu'il manqué un panneau d'information afin d'informer l'interdiction des véhicules à moteur, interdiction de fumer et également d'informer l'âge des enfants autorisés à monter sur les jeux.

- **Projet ASL des Turlurons**

Madame le Maire a informé d'un projet d'irrigation pour les agriculteurs, dans ce cadre elle a rencontré Monsieur DUZELLIER Président de l'ASL TURLURONS afin de connaître le projet Mme HUGUET Brigitte et M. ROCHE Denis. Le but de ce projet est de faire des bassines qui seraient recouvertes de panneaux photovoltaïques pour récupérer l'eau lors de périodes autorisées dans l'Allier, afin de permettre aux agriculteurs d'irriguer leurs champs. Le but est que ce projet soit opérationnel en 2026. Une réunion d'explications et de présentation est prévue le jeudi 2 février, Mme le Maire, Mme HUGUET Brigitte et M. ROCHE Denis seront présents à cette réunion.

- **Association des Forts Villageois**

Mme le Maire explique au Conseil que lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2022, l'association des Forts Villageois a pris, à l'unanimité, la décision de dissoudre l'association pour rejoindre le Conservatoire des Forts Villageois.

Mme HUGUET Brigitte explique que le Conservatoire est l'émanation de l'association *Les Amis de la Commanderie* qui lui apporte, en pleine propriété, l'ensemble de ses biens immobiliers, de l'AFVA qui le rejoint avec ses membres et son patrimoine et d'un comité scientifique élargi. Ce qui change pour chacun :

- La cotisation AFVA 2022 entraîne de facto votre adhésion au Conservatoire
- Le changement de Statuts
- Le conservatoire est actuellement géré par un Conseil collégial provisoire constitué des membres fondateurs.
- Dès que l'ensemble des formalités seront terminées, un nouveau conseil collégial sera constitué lors de la première assemblée générale qui vous permettra d'élire vos représentants, conformément aux statuts du conservatoire.

Mme le Maire propose de reconduire pour cette année la cotisation, de voir comment ça se passe, pour décider si l'on maintient ou non notre présence pour les années à venir, le conseil approuve à l'unanimité.

- **SBA**

La commune a reçu un mail du SBA proposant du prêt de matériel si on souhaite d'organiser une opération de ramassage de déchets, dans notre commune.

En effet, le Syndicat du Bois de l'Aumône propose l'**Opération territoire zéro déchet** :

Avec du prêt de matériel :

- 20 chasubles en 4 tailles (4/6 ans, 10/12 ans, S/M et L/XL),
- 1 peson,
- 10 pinces pour ramasser des déchets,
- 1 banderole pour valoriser votre travail
- 1 bâche pédagogique sur le temps de dégradation des déchets (avec des déchets à replacer sur la bâche en fonction du temps qu'ils mettent à se dégrader),
- 1 bâche sur les consignes de tri.

Et du don :

- de sacs plastiques transparent, pour mettre en place le tri,
- de disques pédagogiques sur la dégradation des déchets,
- de documentation sur les consignes de tri,

Il propose également des outils de communications, affiche pour annoncer l'événement, affiche bilan et communiqué de presse, le tout personnalisable.

Mme le Maire propose de faire appel à eux dans le cadre du nettoyage des abords de l'étang par les habitants de la commune, opération qui a été décidée lors de la réunion publique du devenir de l'étang, cette opération aura lieu le dernier week-end d'avril.

- **Installation colonne cartons et papiers Réf 2023-0003**

Mme le Maire propose au conseil d'installer des colonnes papier et carton. Cette installation est gratuite et faite par le SBA. Elle explique que dans un contexte d'une forte augmentation des charges liées à nos activités (gasoil, fiscalité...), il est nécessaire de réunir les conditions indispensables à la diminution de l'enfouissement des déchets et maîtriser ainsi les coûts liés aux ordures ménagères. Il est donc nécessaire de diminuer sa production de déchets et de trier plus.

Le principe des colonnes papiers/cartons fonctionne comme les colonnes de verres, pas besoin de cartes pour avoir accès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'installation de colonnes pour les papiers et le cartons, et charge Madame Le Maire de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

- **SIAREC**

Mme le maire expose le Rapport Annuel valider par le SIAREC.

- **Contrôle Poteaux incendie**

Les poteaux incendie ont été contrôlé, le débit est insuffisant mais le SBL ne peut mettre un débit plus élevé. Cependant le débit reste suffisant en cas de départ de feu.

- **Enquête ligne de transports**

Mme le Maire informe qu'une enquête a été menée par le département concernant la ligne de transport, nous aurons les résultats d'ici quelques semaines.

- **Chats Libres**

Bilan positif de la capture « Chats libres » fait l'année dernière.

2. Point sur les travaux

- **SIEG changement de statuts Réf 2023-001**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de CHAS adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **SIEG : Optimisation des systèmes de gestion récapitulatif général Réf 2023-002**

Madame le Maire présente la proposition du SIEG pour le changement de système de pilotage des luminaires. Le devis s'élève à 2 100,00€ HT. Conformément aux décisions par son Comité, le territoire d'énergie du Puy de Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune, CHAS, un fonds de concours de déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70%) égal à 10% du montant estimatif des travaux soit : 210,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux tel que présenté par Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).
- de participer à hauteur de 210,00 €

- **Porte de l'Auberge Réf 2023-004**

Mme le Maire explique qu'il convient de changer la porte de l'Auberge du Vieux Four dans les meilleurs délais afin que celle-ci soit aux normes.

Mme le Maire propose d'accepter le devis de Monsieur DECOUZON qui s'élève à 4 730 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux tel que présenté par Madame Le Maire sur le devis de Monsieur DECOUZON,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.
- de transmettre un acompte de 40% pour validation de la commande soit 1 892 € HT

- **Eglise Réf 2023-005**

Madame le Maire expose au conseil municipal le nouveau devis de Louis GENESTE pour les sondages de maçonnerie sur le chevet de l'église Saint-Martin, édifice inscrit I.S.M.H., afin de préparer le dossier de subvention pour la poursuite des études complémentaires. Le devis de Louis GENESTE s'élève à 2 550,84€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de Louis GENESTE, et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'opération.

Il faut également suite au message de la DRAC, refaire une demande les devis ne convenant pas, ACA va nous aider à constituer un nouveau dossier.

- **Amende de police**

Il est proposé de faire un dossier d'amende de police afin d'avoir des subventions pour tout ce qui concerne l'aménagement de voirie, panneaux, limitation de vitesse, etc....

- **Ecole**

La réhabilitation du bâtiment est en cours, nous sommes dans l'attente qu'une réunion soit en place avec l'ensemble des intervenants afin de bâtir un projet plus concret.

- **Voirie du Fort**

Une intervention est prévue prochainement pour la voirie.

- **Logement Rue du Fort départ locataire**

Présentation du plan de M. MILLON Julien, le logement est en cours de rénovation.

3. Questions diverses

- Mme le Maire propose de fixer la date du prochain conseil municipal pour voter le projet, elle propose le mardi 21 mars ou le mardi 28 mars. A la majorité le Conseil sera le mardi 21 mars à 19h.
- Une habitante est venue à la mairie pour demander si quelque chose pouvait être fait pour signaler la priorité impasse du puits afin d'éviter un possible accident au vu de la vitesse des véhicules passants qui est excessive. Le nécessaire va être fait pour repeindre sur la route les priorités à droite, les limitations de vitesse, installation de panneaux. D'où la nécessité de constituer un dossier d'amende de police.

La séance a été levée à 21h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL



